

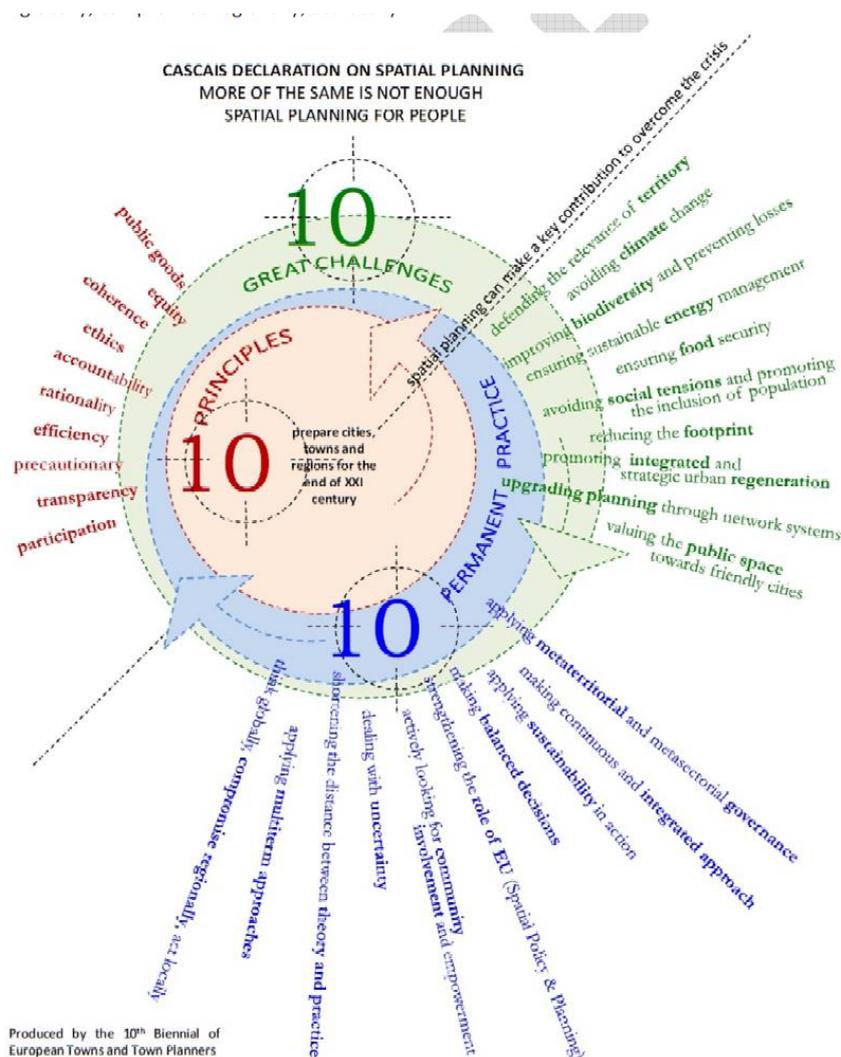
# DÉCLARATION DE CASCAIS AU SUJET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

## PLUS DU MÊME, C'EST PAS ASSEZ

### AMENAGEMENT DU TERRITOIRE POUR LES PERSONNES

10 + 10 + 10

**Mots-clés :** Défendre la pertinence du territoire ; altérations climatiques, perte de biodiversité ; gestion durable de l'énergie ; sécurité alimentaire ; inclusion ; empreinte écologique ; régénération urbaine ; réseaux ; espace public ; biens publics ; équité ; cohérence ; éthique ; responsabilisation ; rationalité ; efficacité ; précaution ; transparence ; participation ; gouvernance méta territoriale ; gouvernance méta sectorielle ; approche intégrée ; durabilité d'action ; décisions équilibrées ; politiques et aménagement du territoire dans l'UE ; engagement et capacitation de la population ; théorie et pratique ; approches à plusieurs niveaux temporels ; pensée globale ; compromis régional ; action locale .



Nous vivons en ce moment en surcharge écologique, nous consomons plus que la planète ne peut remplacer, épuisant la réserve de ressources naturelles. Selon les tendances actuelles, en 2030 le Monde aura plus 14% de population, et on aura besoin de 50% plus d'aliments, 45% plus d'énergie et 35% plus d'eau. Pour la première fois au cours de son histoire, l'Humanité fait face à des problèmes globaux qui peuvent altérer : le système écologique de la Terre ; le climat global ; les tendances biophysiques et la diversité. Les principaux moteurs de ces changements globaux sont : l'économie globale ; l'électronique ; et les communications ; l'équilibre des pouvoirs et des politiques globales ; les nouvelles technologies de santé, de production, d'énergie, d'infrastructures et de transports ; la croissance durable, le climat, les systèmes écologiques.

La société se trouve sur un point tournant, sur la transition du final de l'Ère Industrielle vers la Nouvelle Ère. Cette transition apporte de nombreux défis pour l'aménagement du territoire.

La transition entre Ères est toujours une période longue et difficile, pendant laquelle il faut surmonter des problèmes difficiles, en solutionnant les problèmes à court terme dans la perspective d'une transition à long terme. En allant vers une civilisation écologique, nous sommes forcés de chercher de nouvelles solutions. Ce moment sans précédents est une opportunité pour repenser les politiques, les institutions, les objectifs, les méthodologies ; les modèles, pour renouveler nos points de vue et nos pratiques quotidiennes.

Au cours du dernière siècle, la philosophie, la science, les arts, la technologie, la politique, l'économie, la société, les droits de citoyenneté, la structure des familles et les conditions de travail ont souffert de profonds changements, qui ont entraîné des changements aussi dans l'aménagement du territoire : de nouvelles théories, de nouveaux objectifs ; de nouveaux mouvements, de nouvelles méthodologies. À ces changements se succèdent de nouveaux paradigmes.

Notre culture est en train de changer. *Plus il y en a, mieux c'est*, n'est plus vrai. Cette tendance sera universelle. Le modèle de consommation va changer : Nous chercherons d'avoir mieux, e pas plus, nous chercherons le soutenable et le durable, e pas le consommable, pour un modèle économique plus intelligent, incorporant la connaissance scientifique, la technologie, la qualité, la cohésion, l'environnement, les valeurs culturelles et aussi les valeurs territoriales, qui sont des valeurs de l'aménagement du territoire.

Um bon aménagement du territoire est une composante clé de la Nouvelle Ère.

Un grand nombre des décisions à prendre au cours des prochaines années auront un fort impact sur les décades à venir. Les infrastructures, l'agriculture, l'énergie, la biodiversité, l'aménagement du territoire, les politiques d'innovation, la vision, les stratégies, les objectifs et les mesures vont déterminer le développement pendant des décades.

Le "business as usual" pose maints risques globaux qui peuvent menacer sérieusement la société humaine.

La crise actuelle peut être une opportunité pour faire les changements nécessaires, qui vont poser plusieurs défis à l'aménagement du territoire.

Les responsables de l'aménagement du territoire doivent aller outre l'étude de la situation actuelle, ils doivent chercher à comprendre et, peut-être, à contrôler, les tendances pour les scénarios futurs, vers une nouvelle vision des cités et des régions – la vie urbaine durable de la post-crise. La crise actuelle est une partie du procès de transition.

Il faut surmonter la crise actuelle, non seulement pour résoudre les actuels problèmes financiers et économiques, mais aussi pour faire face aux problèmes à moyen et à long terme, qui poussent les cités vers de nouvelles performances et apportent de nouveaux défis aux responsables de l'aménagement du territoire.

L'urbanisme et l'aménagement du territoire sont des facteurs-clé pour que les êtres humains vivent d'accord avec les principes « limites de la croissance » de la Terre.

Le grand rôle de civilisation de l'aménagement du territoire est celui d'intégrer les politiques territoriales, technologiques, sociales, économiques et environnementales, les visions, les stratégies, les objectifs, les programmes, les plans et les actions.

Les responsables de l'aménagement du territoire sont forcés à agir.

C'est l'opportunité de créer un mouvement inspirateur des masses.

Pendant la 10eme Biennale des Cités et des Urbanistes Européens, les principaux conférenciers et les participants de plusieurs pays, ayant des expériences et des capacités diverses, ont conclu que dans le futur prochain l'aménagement du territoire devra poursuivre :

## 10 GRANDS DÉFIS

Défendre la pertinence du territoire  
Éviter les altérations climatiques  
Améliorer la biodiversité et prévenir ses pertes  
Assurer la gestion de l'énergie durable  
Assurer la sécurité alimentaire  
Éviter les tensions sociales et promouvoir l'inclusion des populations

Réduire l'empreinte écologique  
Promouvoir une réhabilitation urbaine intégrée et stratégique  
Améliorer la planification au moyen de systèmes en réseau  
Valoriser l'espace public, vers des cités amies des citoyens

amigas dos cidadãos

## 10 PRINCIPES

Biens publics  
Équité  
Cohérence  
Éthique  
Responsabilisation

Rationalité  
Efficience  
Précautionnalité.  
Transparence  
Participation

## 10 PRATIQUES EN PERMANENCE

Appliquer la gouvernance metaterritoriale et metasectorielle  
Faire des approches continues et intégrées  
Appliquer la durabilité à l'action  
Prendre des décisions équilibrées  
Renforcer le rôle de l'UE (développement urbain et l'aménagement du territoire

Chercher activement l'engagement et la capacitation des communautés  
Travailler l'incertitude  
Raccourcir la distance entre théorie et pratique  
Appliquer des approches a plusieurs horizons temporels  
Pensée globale, compromis régional, action locale

---

## 10 GRANDS DÉFIS

**Défendre la pertinence du Territoire** – rendre le territoire relevant pour toutes les politiques de développement, en considérant des territoires de base locale où les citoyens vivent, travaillent et prennent leurs loisirs. Améliorer la formulation et la divulgation des politiques au moyen d'une attention tournée vers le territoire et qui puisse satisfaire le besoin de cohérence et de coordination entre les politiques à tous niveaux, en garantissant que le territoire est pris en considération à chacune des

phases : analyse, diagnostique, vision, objectifs, mesures, programmes, projets, établissement de priorités, implémentation, évaluation et surveillance des impacts territoriales de toutes les politiques.

Défendre la pertinence du territoire dans la promotion de la compétitivité et dans le traitement des inégalités nationales, régionales et sociales, et pour maintenir l'équilibre entre les zones urbaines et les zones naturelles. Défendre la pertinence du territoire implique : le renforcement de son caractère historique et patrimonial, le développement de la Cohésion Territoriale, qui est un des trois objectifs du Traité de Lisbonne ; le respect de sa singularité, son identité, son caractère, sa distinction et son individualité ; de nouvelles formes de vie urbaine (telles que les zones urbaines et les villes compactes, les densités durables, les villes vertes, les maisons confortables et à prix accessibles, un environnement sain et sans danger, des infrastructures et des services urbains appropriés, un système de transports assurant une mobilité durable, un système de communications assurant la connectivité ; la sécurité personnelle, l'accès à la santé et à l'éducation, une configuration spatiale facilitant la sociabilité, ancrée en des espaces publics, centrés sur les gens, mettant en valeur l'urbanité et le cosmopolitisme, au lieu d'être centrés sur le profit) ; l'amélioration des paysages ; l'accessibilité et les opportunités de loisir que le paysage offre ; donner une dimension territoriale aux analyses générales d'impact (AGI), la mise en œuvre de l'Évaluation d'Impact Territorial (EIT, la mise en œuvre d'approches territoriales intégrées (à plusieurs échelles, à plusieurs niveaux, transectorielles, à plusieurs délais, interdépendantes, consistantes, en partenariat et surveillés . Les politiques pertinentes prennent forme sur les territoires, sur les villes et sur les régions ; recherches sur l'aménagement du territoire ; démonstration de projets et de programmes, partage de technologies et d'expériences ; mise en valeur de l'urbanité, de la modernité et du cosmopolitisme ; amélioration des zones patrimoniales, et mise en valeur de l'image et du Marketing.

**Éviter les altérations climatiques** – application de stratégies climatiques de façon à limiter l'augmentation moyenne de la température à un maximum de 2 ° C, et un engagement solide et ferme, avec adoption de politiques et de stratégies d'adaptation et de mitigation (tels que la protection des côtes, des technologies plus propres, urbanisme à zéro carbone, conception des infrastructures et des bâtiments, transports, réseaux écologiques, renforcement de la biodiversité, et de la séquestration, stockage et absorption du carbone, le cycle vertueux du carbone). La régénération urbaine et le réaménagement technologique des centres urbains sont très importants : réduction de la demande énergétique, production locale d'énergie (façades et toits) réduction des schémas de déplacement (au moyen d'usages mixtes

et de la proximité de maisons, commerces et équipements). Promouvoir les moyens de transport publics et électriques, en encourageant les systèmes de partage de voitures et de bicyclettes ; en mettant en place des cercles vertueux d'eau (réduction de la consommation d'eau, recyclage et réutilisation de l'eau, réduction des fuites d'eau) ; renforcement des arbres sur les voies publiques et des zones vertes urbaines ; information sur les transports disponible en temps réel, e promotion de la production d'aliments.

**Améliorer la biodiversité et prévenir ses pertes** –maintenir l'équilibre de la biosphère (surtout des cycles de carbone, de nitrogène et de phosphore ; contrôle des inondations, gestion de l'eau, promotion de la fertilité du sol, résilience aux perturbations). Avoir une stratégie pour la conservation, protéger les régimes des écosystèmes, les réserves et les réseaux naturels et écologiques, réduire l'empreinte humaine sur la biodiversité, contrôler le stress hydrique, améliorer les services écologiques et réduire la déforestation ; réduire les expansions urbaines ; politiques d'intégration avec des objectifs à long terme (en évitant l'expansion des zones de culture, en fournissant des aliments en quantité suffisante, en promouvant des régimes alimentaires ayant une consommation de viande moins intensive, en réduisant les pertes après récolte, en utilisant des options de zéro carbone, en ayant des approches intégrées aux politiques environnementales, en intégrant le paysages dans l'urbanisme, et en intégrant les zones vertes urbaines dans les écosystèmes.

**Assurer une gestion durable de l'énergie,** dans le sens d'une économie bas carbone e d'un équilibre proche de l'énergie zéro – encourager la conception urbaine d'énergie passive. Accroître l'efficacité énergétique et la décarbonatation du fournissement d'énergie (en utilisant des énergies renouvelables, tels que l'énergie hydraulique, l'énergie éolique, l'énergie solaire, l'énergie maritime, produites par les utilisateurs finals et par des réseaux intelligents, tels que : systèmes d'énergie photovoltaïque, petites turbines éoliques, micro systèmes d'énergie et de chauffage au biogaz, et systèmes géothermiques ). Épargner énergie (conception des villes et des bâtiments, utilisation créative de la lumière du jour, réaménagement technologique des centre urbains, éclairage router intelligent, éclairage LED, solutions pour épargner l'énergie domestique ) ; amélioration des réseaux pour faciliter le partage d'énergie de sources renouvelables, efficacité dans la collecte et dans l'utilisation de l'énergie, en réduisant drastiquement les émissions des gaz à effet de serre ; croissance des marchés du carbone ; exploitation de l'océan en tant que source d'énergie.

**Assurer la sécurité alimentaire** – fournir des aliments en quantité suffisante (disponibilité, accessibilité et utilisation), accélération des gains de productivité. De l'eau potable saine et de l'énergie pour les plus pauvres. Réduire les pertes après récolte et le gaspillage alimentaire, éviter l'expansion des zones de culture, promouvoir le changement de trains de vie et de régimes alimentaires et la croissance de la productivité, pour satisfaire la demande de part de la population en croissance. Prolonger le temps de vie des produits, remplacer la protéine animale dans les régimes alimentaires, réduire les pertes d'eau ; respecter l'équilibre entre biodiversité et agriculture. Création de solutions paysagères innovatrices, qui apportent la capacité de satisfaire aux besoins basiques sans dépendre de la consommation commerciale, par exemple, autoproduction des aliments sur le territoire métropolitain (agriculture urbaine)

**Éviter les tensions sociales et promouvoir l'inclusion des populations** – renforcement actif de l'intégration et des échanges culturels, sociales, inter-générationnels, et religieux, en promouvant la solidarité sociale entre les plusieurs groupes ethniques, d'âge, de genre, sociaux et religieux, en améliorant les solutions sociales qui sont à la disposition des groupes sociaux vulnérables, surtout les personnes âgées et les enfants, compte tenu du rapide processus de vieillissement démographique, et des altérations actuelles dans la composition des familles, qui se manifestent depuis les dernières décades. Stimuler le développement des industries créatives en tant que stratégie pour l'inclusion sociale, et pour une plus grande capacité de trouver emploi, à travers l'engagement dans des activités culturelles au niveau local, et à d'autres niveaux (y compris les activités communautaires). En même temps, mettre en valeur les procédures fonctionnelles et identitaires applicables aux plusieurs zones d'habitation de la ville, travailler dans le sens de la contextualisation, ou de la conception, d'une unité urbaine en tant que ville de proximité en ce qui regarde les populations.

**Réduire l'empreinte écologique** – prévenir et atténuer les risques naturels et technologiques, promouvoir le contrôle du côté de la demande, sans perte de qualité, notamment en ce qui concerne les matériaux, les transports, les aliments et les usages du sol urbain, mettre en marche les cycles vertueux, Contrôler le stress hydrique, réutiliser et recycler les déchets, réparer et réutiliser plusieurs items, optimiser, au lieu de maximiser, selon des niveaux environnementaux progressifs. Ne pas polluer, en minimisant la perte et l'utilisation de ressources, diffuser l'information ; utiliser les ressources locales ; utiliser des solutions et des techniques

à basse technologie toutefois que ce soit approprié, investir en des technologies d'apprentissage rapide et assurer des applications expérimentales.

**Promouvoir une réhabilitation urbaine intégrée et stratégique** – contribuer à la solution des principaux problèmes liés à l'actuelle situation économique, au réchauffement global, à la consommation d'énergie, à l'exclusion sociale et au déclin urbain, en se constituant un vrai appui pour les communautés locales, en préparant les Villes et les Cités Européennes pour qu'elles surmontent la crise économique Européenne de façon durable. Promouvoir en général la compétitivité des Cités, des Villes et des Régions, en contribuant au développement durable. Protéger les valeurs patrimoniales et la singularité des lieux et stimuler de nouvelles activités en tant que moteurs de développement, en renforçant les Villes et les Cités avec une pluralité de solutions durables, tels que l'énergie efficiente, l'utilisation efficiente des ressources, la mobilité, la qualité de l'air, la ville compacte, de plus hautes densités urbaines, le contrôle de la dispersion urbaine, des solutions flexibles, des usages mixtes, d'infrastructures d'éco cycle, les achats locaux et la biodiversité. Résoudre les problèmes économiques, sociaux, physiques, environnementaux, d'habitation, de transports, et de santé, d'une façon stratégique, intégrée, globale et durable ; mobiliser et améliorer les contributions que la culture, la connaissance, l'innovation, les nouvelles industries et les loisirs peuvent apporter à la régénération urbaine. Identifier des actions en gré de promouvoir la durabilité, de contribuer à la croissance économique et de promouvoir l'inclusion, rehausser le rôle de l'espace public dans les pratiques de sociabilité. Transformer des zones à problèmes en des opportunités pour un développement urbain durable, mobiliser et intégrer, dès le début, la participation de tous les partenaires et de toutes les parties intéressées, en impliquant les communautés locales et les communautés voisines. Avoir pour chaque zone une vision ample et stratégique intégrée dans la vision et dans la stratégie de la cité et de la région, par rapport aux politiques urbaines nationales, de façon durable (vision intégrée, stratégie intégrée, plans et actions intégrés, y compris les questions économiques et financières, de nouvelles activités, l'emploi, l'éducation, la formation, les aspects physiques et environnementaux, les questions sociales et communautaires, et les questions d'habitation et de transports, avec un consensus et une coopération aussi forts que possible). Mobiliser la participation et la coopération de toutes les parties intéressées : au niveau professionnel, politique, social, financier, au niveau des parties intéressées, des membres de la communauté et des communautés voisines, de façon à garantir l'amélioration de la qualité de la vie urbaine ; intégrer des ressources et des activités verticales et horizontales, avec la coopération de tous les partenaires, y compris les entités légales. Promouvoir

fortement la conception et la qualité urbaines, concevoir des approches *bottom-up* et *top-down*. Intégrer des objectifs clairs à court, à moyen et à long terme, quantifiés chaque fois que possible, et avec des objectifs progressifs. Construire une base institutionnelle solide avec un rôle stratégique à niveau local et régional, avec des ressources financières stables. Surveiller et évaluer la régénération urbaine, en la quantifiant chaque fois que possible, avec des indicateurs de durabilité, pour analyser en matière de durabilité la concrétisation des objectifs et les résultats obtenus, pour réviser programmes si cela s'avère nécessaire, et pour diffuser toutes ces informations.

**Améliorer la planification au moyen de systèmes en réseau** – les systèmes en réseau sont en train de changer notre société. Les grands flux de personnes, de capitaux, d'énergies, d'information, de biens, sont en train d'intensifier et de changer les configurations et les localisations spatiales. Les systèmes en réseau sont en train de créer déterritorialisation, une plus grande connectivité, et une meilleure accessibilité. Ils changent les barrières spatiales, en les rendant moins importantes, les frontières, en les rendant moins rigides, les systèmes, en les rendant moins centralisés ; ils sont aussi en train d'apporter un plus grand engagement et une plus grande capacitation *on-line* des communautés, et de permettre une prise de décision plus rapide.

À l'avenir, il y aura de plus grands changements encore dans les systèmes TIC, dans les systèmes d'énergie, dans les systèmes de transports, dans les systèmes d'eau, dans les systèmes d'eaux résiduelles et de déchets solides. Tous ces systèmes d'infrastructures vont changer avec les nouvelles technologies, conduisant à une meilleure qualité de vie, à la protection de l'environnement et à la modification de l'aménagement du territoire. Les réseaux (d'eau, d'énergie, de transports, de TICs, etc.) sont plus interdépendantes, plus liés entre eux et plus coévolutifs, agissant sur un même système à plusieurs flux d'interaction, (conception et gestion transversales). On appliquera des solutions appropriées dans les pays en développement, en cherchant de nouvelles technologies et de nouveaux matériaux, dans le sens de la durabilité. Quelques-uns des systèmes, et notamment les systèmes de transports, iront créer de nouveaux nœuds, de nouveaux composants des centres émergents, de nouvelles urbanités à la convergence des flux du trafic. Il faut améliorer la coopération en réseau, incrémenter son utilisation, coopérer en des réseaux internationaux/inter cités, stimuler la créativité, et évaluer l'impact sur l'aménagement du territoire.

**Valoriser l'espace public, vers des cités amies des citoyens** – promouvoir la qualification et l'appropriation de l'espace public, comprendre le besoin de renforcer la sociabilité urbaine et l'identité communautaire, au moyen de cités accessibles, sûres et saines. Promouvoir l'utilisation de l'espace public pour en exploiter le potentiel (démocratique), en rehaussant les réseaux sociaux et culturels de la société, promouvoir le rôle compétitif des espaces publics dans la capacité d'attraction des villes. Remettre en cause l'évolution de la compétitivité urbaine, dans le sens de nouveaux comportements pour des pratiques transversales de sociabilité. Les espaces publics doivent donc être dument qualifiés et très attractifs, en outre d'être eux-mêmes des inducteurs de facteurs d'appropriation et d'inclusion. Ils doivent intégrer tous les parties intéressées dans les plusieurs niveaux de vie au sein des activités communautaires de la ville, d'accord avec les niveaux urbains disponibles. Les espaces publics doivent ainsi promouvoir de nouvelles formes de vie durables, en permettant l'épanouissement d'activités économiques et sociales

---

## **10 PRINCIPES**

**Principe des Biens Publics :** les biens publics sont ceux que tous les groupes de citoyens, toutes les politiques, et toutes les parties intéressées reconnaissent comme étant à la disposition de tous les individus de la même façon. Les biens publics sont une valeur ajoutée pour la société, pour les organisations publiques et pour les individus, dans une perspective à court, à moyen et à long terme, d'une façon durable, et avec l'application de principes d'éthique, de responsabilisation, de transparence, de précautionnalité et d'efficacité. L'intérêt public doit être garanti par chaque entité publique, quel qu'en soit le rôle. Les biens communs se définissent par leur intérêt public et par leur valeur publique, qui sont eux-mêmes définis comme une priorité en matière de planification.

**Principe de l'équité :** la justice est le droit à l'égalité de dispositions, d'opportunité et de résultats pour tous, c'est une égalité d'opportunité effective, d'accord avec les règles et les standards établis, exempte de faveur, d'intérêt personnel, de biais ou de tromperie. Plus que l'égalité d'opportunités dans des situations pareilles, on doit aboutir à l'équité, qui est sensible à la spécificité des situations, en assurant la cohésion sociale et l'identité civique.

**Principe de la Cohérence :** la cohérence est l'interconnexion logique, et la consistance, intégrées et systématiques, entre plusieurs valeurs, éléments ou relations. Les raisons utilisés pour justifier une situation ne s'épuisent pas avec cette situation ; il faut considérer toutes les actions possibles e s'assurer qu'elles sont cohérentes les unes avec les autres, et il faut aussi garantir l'accomplissement d'une vision et d'un plan intégrés. Les solutions adoptées doivent mener à l'amélioration des conditions de vie des populations en cause, en considérant leurs effets à court, à moyen et à long terme.

**Principe de l'Éthique:** l'éthique est le code des règles que l'on doit appliquer à la conformité avec la loi, aux codes de conduite, à la durabilité, à la responsabilisation et à la rationalité. Puisqu'il s'agit-là d'une norme éminemment sociale, et dans le cadre d'une société globale, elle peut prendre de nouvelles formes, étant un concept qui peut changer de plusieurs façons, pourvu que des normes d'éthique soient observées.

**Principe de la Responsabilisation :** les individus et les organisations ont le devoir de démontrer la concrétisation des résultats recherchés, d'expliquer les décisions prises, d'en répondre et de divulguer les résultats d'une manière transparente, et aussi de maintenir des registres exacts de biens, de documents ou de fonds. Et aussi d'assurer une bonne gestion et de bons résultats, surtout en ce qui concerne les entités publiques qui emploient les ressources de la communauté en actions pour le bénéfice de la société.

**Principe de la Rationalité:** La rationalité est un processus de prise de décision aboutissant à des décisions optimales pour la concrétisation d'un objectif ou pour la résolution d'un problème, d'y résultant un niveau optimal de bénéfices et d'utilité pour la société ou pour les individus, ayant pour base nos principes, qu'ils soient éthiques, esthétiques, moraux ou religieux. Les solutions adoptées doivent se traduire dans une utilisation de ressources jugée efficiente, ou dans une réduction de couts durable.

**Principe de l'Efficienc**e : Améliorer l'équilibre entre les résultats obtenus et les ressources utilisées. Rechercher les connaissances disponibles dans les domaines en cause de façon à optimiser l'efficience. Considérer un « moteur urbain » en tant que systèmes multiples qui peuvent être, sur plusieurs aspects, des modèles input/output optimisant l'équilibre entre *valeur ajoutée* et *pertes au cours du processus*. Comprendre que le comportement biologique des systèmes urbains doit rechercher

(à travers leur gestion) une performance parfaite. Cette question peut se mettre en rapport avec la compétence urbaine.

**Principe de Précautionnalité :** Le principe de précautionnalité doit être appliqué lorsque les risques sont incompatibles avec le niveau de protection nécessaire, à cause de données scientifiques insuffisantes, non concluantes ou incertaines, ou lorsqu'une évaluation scientifique primaire montre que l'on peut raisonnablement craindre des effets potentiellement dangereux.

**Principe de la Transparence :** La transparence est le devoir de prendre des décisions et d'agir d'une façon transparente et compréhensible, au moyen de voies de communication et d'information ouvertes. Les solutions adoptées doivent être divulguées et justifiées. La Société doit prendre connaissance de ses propres opportunités et décisions, pour ce qui est du contenu des décisions, des délais, des dates et des responsables de la prise de décision.

**Principe de la Participation :** La participation publique est un droit qui favorise l'engagement de tous ceux qui sont affectés par, ou qui sont partie intéressée dans, les processus politiques, pour qu'ils soient en mesure d'influencer ces mêmes processus et de contribuer à une meilleure prise de décision. Les solutions adoptées doivent donc avoir été discutées par toutes les parties intéressées, en cherchant autant que possible que les solutions soient reconnues comme telles.

---

## 10 PRATIQUES EN PERMANENCE

**Appliquer la gouvernance metaterritoriale et metasectorielle:** promouvoir des approches à plusieurs niveaux, à tous les niveaux territoriaux : au niveau européen (relativement à l'aménagement territorial Europe, y compris la dimension territoriale de l'«Europe 2020» ; au niveau national (pour les principales politiques et pour les principaux encadrements) ; au niveau régional et local (pour les citoyens et pour les entreprises). Promouvoir des **approches multisectorielles**, en engageant effectivement tous les acteurs locaux et régionaux, les autorités nationales, les investisseurs, les entreprises privées, les chercheurs, les universités, les ONG, les citoyens ; promouvoir l'interdépendance entre les structures sectorielles et territoriales à travers la médiation des stratégies pour le développement et l'aménagement du territoire. Créer des espaces géographiques évolutifs, d'accord

avec les différentes géographies des variables, des compétences et des institutions, surmontant les écarts entre le domaine fonctionnel et le domaine institutionnel.

**Faire des approches continues et intégrées** : Améliorer la formulation des politiques et leur communication, au moyen d'une attention plus portée vers le territoire et comprenant le besoin de cohérence et de coordination entre les politiques à tous les niveaux, en assurant que la dimension territoriale est prise en compte dans chaque phase : analyse, diagnostique, vision, objectifs, mesures, programmes, projets, établissement de priorités, mise en œuvre, évaluation et surveillance. Toutes les politiques doivent être évaluées en ce qui concerne leur impact territorial.

L'application d'approches continuées et intégrées exige des actions à plusieurs échelles, à plusieurs niveaux, transectorielles, à plusieurs délais, interdépendantes, consistantes, en partenariat et surveillées. Les politiques prennent forme sur des territoires : villes et régions. Élaboration de stratégies nationales, régionales et locales, projets et programmes de démonstration, transfert de technologie et d'expériences.

**Appliquer la durabilité à l'action** : avec une stratégie et une méthode, avec vision et objectifs à long terme, en misant sur des mesures robustes, en évitant les résultats non désirés, en anticipant au fur et à mesure les fenêtres d'opportunité, Préparer des stratégies nationales, régionales et locales durables. Améliorer et stimuler l'investissement. Stimuler la production et le transfert de connaissance. Créer des synergies se basant sur des stratégies de coopération pour le développement durable (par exemple, partenariats métropolitains ou urbains/ruraux, y compris les territoires voisins), appliquer des perspectives globales, qui vont outre les perspectives partiales et sectorielles. Stimuler des pratiques favorables à une utilisation durable des ressources, surtout pour ce qui est de la terre et de l'eau (emmagasinement de l'eau dans le paysage, prévention de fuites d'eau, recyclage et réutilisation de l'eau, utilisation de l'eau en tant que bénéfice climatique). Adopter des mesures appropriées, appliquer des méthodologies, des concepts et des solutions dans le cadre local ; mobiliser le potentiel urbain de ressources non utilisées ou en attente ; apprendre aux techniciens et aux jeunes les valeurs et les outils de la durabilité, en promouvant l'esprit d'entreprise dans le domaine de la durabilité ; démontrer des solutions durables ; promouvoir des conceptions universelles et l'accessibilité pour tous les usagers ; augmenter la sécurité des zones publiques, stimuler la créativité. Promouvoir des zones urbaines compactes, avec des intermodalités, se portant garant de la « proximité de la cité » ; et aussi repenser la performance stratégique : (re)penser les politiques stratégiques (vision des politiques de planification),

(re)penser la stratégie (révision de politiques) et (ré)agir stratégiquement (réformes politiques) ; résoudre les espaces inachevés et vides.

**Prendre des décisions équilibrées :** surtout pour ce qui est de l'équilibre entre Compétitivité, Coopération, Solidarité (pour redresser les inégalités sociales et régionales) et durabilité (entre les plusieurs composants) ; équilibre entre équité (le pilier social), efficacité (le pilier économique) et durabilité (le pilier environnemental) ; rechercher l'ajustement mutuel des intérêts ; équilibre entre vision, objectifs, et mesures à court, à moyen et à long terme ; considérer plusieurs hypothèses/scénarios de développement, mettre l'accent sur les objectifs, sans cesser de considérer les ressources. Et aussi profiter des plans, des programmes et des projets de surveillance et d'évaluation.

**Renforcer le rôle de l'UE, surtout dans le développement urbain et l'aménagement du territoire en Europe :** établi par l'UE, surtout dans les deux dernières décades, au moyen de plusieurs outils d'aménagement du territoire, tels que : chartes, déclarations, principes d'orientation, orientations politiques, programmes d'action, livres verts, politiques, stratégies, scénarios, fonds, nouveaux termes dans la langue officielle, réunions, l'« agenda urbain », l'Agenda Territorial Européen, qui guident l'aménagement du territoire sur le territoire européen et sur les États- Membres, même si l'aménagement du territoire n'est pas une compétence de l'UE, n'ayant pas été délégué par les États membres. Ces outils, parmi d'autres, correspondent à l'eupérisation des systèmes nationaux d'aménagement du territoire. Les résultats plus importants sont : les dimensions de quelques politiques sectorielles européennes et nationales, telles que le développement économique, l'énergie, l'environnement, l'agriculture et les transports, qui ont une dimension territoriale. la législation accordée par les États membres de l'UE e mise en œuvre par la législation nationale. la coopération transnationale entre les pays, les régions, les cité et les villes pour les questions de l'aménagement du territoire qui soient transversales à l'Europe ; la coopération transnationale outre-frontières. Rehausser l'attractivité et la compétitivité des régions et des cités européennes ; la terminologie, l'information, les données et les informations spatiales, la technologie des communications ; le cadre institutionnel et la gouvernance ; la recherche de politiques et tendances territoriales ; les fonds territoriaux.

**Chercher activement l'engagement et la capacitation des communautés :** directe et indirectement, au moyen de : politiques de développement visibles aux citoyens sur leurs propres territoires, qui puissent les encourager à délibérer

ensemble avec leurs représentants politiques sur toutes les matières concernant leurs vies. Induction de nouvelles formes de vie urbaine qui seront centrées sur les personnes, au lieu d'être centrées sur le profit, aidant à structurer le débat public, la participation et l'engagement des citoyens et des parties intéressées. Stimuler les réseaux de citoyenneté et d'intérêts. Création de forums pour l'articulation de sujets d'importance, avec place pour les acteurs concernés ; promotion de la richesse, des interchanges et de l'intégration culturelles.

**Travailler l'incertitude :** appliquer les principes de la flexibilité, de la robustesse, de l'équité, de la précautionnalité, de la transparence, de la légitimité, de la responsabilisation, de la proportionnalité, de la subsidiarité et de la cohésion ; chercher des solutions diversifiées pour des sujets tels que l'usage de la terre, l'usage des bâtiments, l'énergie, le paysage, les transports et l'écologie. Appliquer des théories et des méthodes révolutionnaires et des approches interactives. Innovation et méthodologies par étapes (objectifs, mesures, programmes et projets), unissant théorie et pratique, au lieu d'adopter des systèmes de planification rigides, adopter des méthodologies de praxis impliquant des dynamiques spatiales, adopter des processus adaptatifs, itératifs et évolutionnaires.

**Raccourcir la distance entre la théorie et la pratique:** à travers une recherche scientifique appliquée, appliquer à la pratique le développement théorique, pour surmonter les écarts entre théorie et pratique. Équilibrer l'objectif d'un plein apprentissage avec la réflexion théorique centrée sur les leçons de l'expérience pratique et professionnelle. Rajouter une structure interne, soit pour la pratique, soit pour l'apprentissage, avec la coopération d'équipes de professionnels à multiple expertises, et proportionner ainsi une assistance régulière à des événements scientifiques, où prennent place des débats théoriques et politiques sur programmes et projets de l'urbanisme. Renforcer les qualifications professionnelles des urbanistes au sein d'une planification stratégique plus large ; développer les meilleures solutions, à valeur ajoutée, pour résoudre, avec perspicace et connaissance, les principaux problèmes de la planification urbaine et de la qualité de vie urbaine, qui subsistent encore dans ce domaine.

**Appliquer des approches à plusieurs horizons temporels:** établir des objectifs coordonnés à court, à moyen et à long terme, quantifiés toujours que ce soit possible, et des étapes de progrès. Appliquer les principes de la consistance, de l'effectivité, de la responsabilisation et de la continuité, évaluer les scénarios selon l'évolution des stratégies, privilégier les objectifs par rapport aux moyens. Mettre clairement en

évidence les actions, les mécanismes et les ressources qui vont contribuer à la vision et aux objectifs. Établir des contacts clairs avec tous les partenaires, et avoir une vision claire des formes de coopération interne et externe de chacun d'eux, des activités qu'ils développent, des ressources financières qu'ils mobilisent, des délais et de bénéfiques. Intégration verticale d'activités et de ressources, et coopération entre tous les partenaires, y compris les entités d'État. Réduire la bureaucratie et simplifier les procès, flexibiliser la mise en œuvre des plans et valoriser l' »intérêt public. Appliquer plusieurs formes de partenariat public-privé.

**Pensée globale, compromis régional, action locale :** dans l'avenir, récupérer et rétablir la mission de l'Agenda 21, en assurant qu'il reflète un compromis régional et qu'il rehausse le rôle des régions au sein des systèmes urbains. Les actions locales doivent partir d'une vision globale, même si leur plein potentiel doit être assuré par des programmes régionaux intégrés, au sein desquels se consolident de nouvelles dimensions à l'échelle métropolitaine. Il faut aussi établir des plateformes transversales d'où les programmes puissent être irradiés au niveau régional (au moins), permettant une plus large coopération, surtout sur le plan social.

---

Ces principes seront appliqués au moyen de politiques conjointes, de stratégies, de programmes, de plans et de projets pour un avenir durable intégrés, à plusieurs échelles, à longue distance, robustes et engagés, assurant des cités et des villes saines. Les responsables de l'aménagement du territoire et tous ses acteurs et parties intéressées iront étudier la situation et les tendances actuelles, pour que l'on puisse construire et créer la vision des cités et des villes à la fin du XXI<sup>e</sup> siècle.

**L'aménagement du territoire peut nous aider à surmonter la crise actuelle.** Toutes les cités européennes ont besoin de réhabilitation urbaine. La réhabilitation urbaine durable et intégrée peut contribuer énormément à la solution de plusieurs problèmes liés à la situation économique actuelle, au réchauffement global, à la consommation d'énergie, à l'exclusion sociale et au déclin urbain. Telle sera la préparation à l'avenir des Villes et des Cités Européennes. On ne peut aboutir à tout cela que se l'on prend des actions concertées transversales à tous les pays européens